

Heures limites de réception pour la clientèle entreprises (personne morale)

Livraison à partir des canaux électroniques.

Canal PME eServices / EBICS / SWIFT	Code monnaie ISO	Heures limites de réception ¹⁾	
		Paiements individuels	Paiements groupés
Paiements en Suisse			
	CHF	15.00 V	15.00 V
	EUR	15.00 V	15.00 V
Paiements SEPA			
Membre SEPA	EUR	15.00 V	15.00 V
Paiements non SEPA			
Au sein de l'Europe	EUR	15.00 V	15.00 V
Paiements à l'étranger			
République tchèque	CZK	15.00 V-1	15.00 V-1
Danemark	DKK	15.00 V	15.00 V
Angleterre	GBP	15.00 V	15.00 V
Hongrie	HUF	15.00 V-1	15.00 V-1
Norvège	NOK	15.00 V	15.00 V
Suède	SEK	15.00 V	15.00 V
Australie	AUD	15.00 V-1	15.00 V-1
Canada	CAD	15.00 V	15.00 V
Hong Kong	HKD	15.00 V-1	15.00 V-1
Japon	JPY	15.00 V-2	15.00 V-2
Nouvelle-Zélande	NZD	15.00 V-1	15.00 V-1
Singapour	SGD	15.00 V-2	15.00 V-2
Thaïlande	THB	15.00 V-1	15.00 V-1
Turquie	TRY	15.00 V-1	15.00 V-1
Etats-Unis	USD	15.00 V	15.00 V
Afrique du Sud	ZAR	15.00 V-1	15.00 V-1
Roumanie	RON	15.00 V	15.00 V
Mexique	MEX	15.00 V	15.00 V
Pologne	POL	15.00 V	15.00 V
Autres pays ²⁾			

Varie selon le pays destinataire. Doit être clarifié au cas par cas.

1) C'est l'heure à laquelle un ordre de paiement doit être enregistré avec une exécution le même jour. Les ordres reçus après l'heure limite sont exécutés le premier jour ouvrable bancaire possible. Les jours précédant les jours fériés, l'heure limite peut être antérieure. Toutes les heures sont indiquées en CET (heure d'Europe centrale). La date d'exécution figurant dans l'ordre de paiement détermine le début du traitement chez Raiffeisen. «V» correspond à la date de valeur souhaitée (transmission de l'ordre). Raiffeisen n'a toutefois aucune influence sur la comptabilisation de l'entrée de paiement du compte chez le bénéficiaire final. Exemple : pour qu'un paiement individuel en AUD avec une date de valeur «V» soit transmis à l'établissement financier du bénéficiaire, l'ordre de paiement individuel doit être passé 1 jour ouvrable bancaire avant la date de valeur «V» avant 15h00. (date d'exécution V-1). L'ordre de paiement est débité de V-1 et transmis avec la date de valeur «V» souhaitée.

2) Pas d'affirmation générale possible – veuillez contacter le Centre de service Clientèle entreprises via un ticket ou par téléphone au 084 0848 847 222.

Heures limites de réception pour la clientèle entreprises (personne morale)

Livraison à partir des canaux électroniques.

Canal	Code monnaie ISO	Heures limites de réception ¹⁾			
		Paiements individuels	Paiements groupés	Paiements express ²⁾	Ind. ³⁾ Statut Clientèle privée
Paiements en Suisse					
	CHF	14.00 V	12.00 V	16.00 V	12.00 V
	EUR	14.00 V	12.00 V	16.00 V	12.00 V
Paiements SEPA					
Membre SEPA	EUR	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Paiements non SEPA					
Au sein de l'Europe	EUR	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Paiements à l'étranger					
République tchèque	CZK	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V
Danemark	DKK	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Angleterre	GBP	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Hongrie	HUF	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V
Norvège	NOK	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Suède	SEK	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Australie	AUD	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V-1
Canada	CAD	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Hong Kong	HKD	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V-1
Japon	JPY	14.00 V-2	12.00 V-2	15.00 V-2	12.00 V-2
Nouvelle-Zélande	NZD	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V-1
Singapour	SGD	14.00 V-2	12.00 V-2	15.00 V-2	12.00 V-2
Thaïlande	THB	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V-1
Turquie	TRY	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V-1
Etats-Unis	USD	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Afrique du Sud	ZAR	14.00 V-1	12.00 V-1	15.00 V-1	12.00 V-2
Roumanie	RON	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Mexique	MEX	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V
Pologne	POL	14.00 V	12.00 V	15.00 V	12.00 V

Autres pays ⁴⁾

Varie selon le pays destinataire. Doit être clarifié au cas par cas.

- 1) C'est l'heure à laquelle un ordre de paiement doit être enregistré avec une exécution le même jour. Les ordres reçus après l'heure limite sont exécutés le premier jour ouvrable bancaire possible. Les jours précédant les jours fériés, l'heure limite peut être antérieure. Toutes les heures sont indiquées en CET (heure d'Europe centrale). La date d'exécution figurant dans l'ordre de paiement détermine le début du traitement chez Raiffeisen. «V» correspond à la date de valeur souhaitée (transmission de l'ordre). Raiffeisen n'a toutefois aucune influence sur la comptabilisation de l'entrée de paiement du compte chez le bénéficiaire final. Exemple : pour qu'un paiement individuel en AUD avec une date de valeur «V» soit transmis à l'établissement financier du bénéficiaire, l'ordre de paiement individuel doit être passé 1 jour ouvrable bancaire avant la date de valeur «V» avant 14h00. (date d'exécution V-1). L'ordre de paiement est débité de V-1 et transmis avec la date de valeur «V» souhaitée.
- 2) Il est possible de prolonger l'heure limite de réception des paiements individuels par un paiement express. Ces paiements express sont assortis d'un supplément de prix.
- 3) Paiements individuels. Ind. = indépendants gérés avec le statut Clientèle privée chez Raiffeisen.
- 4) Pas d'affirmation générale possible – veuillez contacter le Centre de service Clientèle entreprises via un ticket ou par téléphone au 084 0848 847 222.